

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: - (1994)

Heft: 62: Helveticana : la saga des pionniers suisses qui marquèrent l'Amérique d'une touche helvétique

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BERNE

Elections cantonales

Les Bernois étaient appelés aux urnes, en avril dernier, pour le renouvellement du Conseil exécutif et du Grand Conseil. Pas de changement majeur, puisque le camp bourgeois sort vainqueur de ces élections - il a réussi à placer 5 candidats au gouvernement. Mario Annoni, unique Conseiller d'Etat romand, directeur de la Justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, a été réélu. L'avocate Elisabeth Zölch (UDC) fait une entrée remarquée au gouvernement : elle est la première Conseillère d'Etat issue de l'UDC. Peter Schmidt, directeur de l'instruction publique en poste depuis 1979 (UDC), Peter Widmer (PRD), directeur de la police, Hans Lauri (UDC), directeur des douanes, sont réélus. A gauche, Dori Schaefer-Born (PS), directrice des Travaux publics et Hans Fehr (PS), directeur de la Santé publique, sont réélus.

JURA

Réconciliation

Jura et Berne ont signé la paix: sous l'égide du Conseiller Fédéral Arnold Koller, les présidents Hermann Fehr et Jean-Pierre Beuret ont signé l'accord réglant les relations futures entre les deux cantons. Cet accord s'inspire largement du rapport de la commission Widmer. Cette dernière avait été chargée par le Conseil Fédéral de faire des propositions afin de renouer le dialogue entre les deux cantons. Son rapport jugeait inéluctable la réunification de la partie francophone du canton de Berne avec le canton du Jura. Une jugement qui avait du reste provoqué un beau tollé lors de la publication du rap-

port, définissant avec une extrême précision toutes les étapes de cette réunification. Il prévoyait, entre autres, une votation sur la question avant la fin du siècle. Le Gouvernement bernois, pas content du tout, avait à l'époque expliqué qu'il ne pouvait admettre que le dialogue entre le Jura bernois et le Jura ne soit dirigé que vers un seul but, celui de la réunification. Aujourd'hui, les deux parties concernées acceptent le principe de la création d'un conseil régional composé de représentants du Jura bernois et du canton du Jura. Il sera présidé par une personnalité désignée par le Conseil Fédéral. Son rôle : examiner l'ensemble des projets de collaboration entre les deux régions et, éventuellement, le principe d'une réunification. Aucun calendrier précis n'est fixé (alors que le rapport Widmer le prévoyait). La nomination des membres du conseil interrégional a posé quelques problèmes, le canton du Jura voulant choisir ces personnes parmi des non-politiques. Finalement, les membres du conseil seront recrutés parmi les députés des deux parlements, jurassien et bernois, Berne acceptant la présence de députés séparatistes bernois... Les deux cantons se sont entendus également pour éviter soigneusement toute provocation. C'est ainsi que le Jura jettera un voile pudique sur la loi "unir", votée en 1992 pour contraindre Delémont à favoriser activement la réunification du Jura.

La ville de Moutier n'est que partiellement satisfaite de l'accord conclu par les cantons de Berne et du Jura. Le Conseil municipal reproche en effet aux gouvernements des deux cantons d'avoir conclu l'accord sans le consulter. La majorité séparatiste de l'Exécutif

communal "déploie que l'accord n'envisage pas prioritairement le destin du peuple jurassien de la ville de Moutier". Mais la commune a accepté d'accueillir l'assemblée interjurassienne et y revendique même un siège.

LUCERNE

Lucerne inaugure son nouveau pont

Après des travaux menés de main de maître, les mauvais souvenirs de l'incendie qui ravagea ce monument si cher au coeur des Lucernois sont loin. Le pont de la "Kapellbrücke" est de nouveau praticable et il sent bon le bois neuf. Les Lucernois l'ont inauguré en grande pompe le 14

avril dernier. Reconstitué avec un grand souci du détail, d'après les plans originaux, les responsables de la restauration le trouvent même "mieux" qu'avant l'incendie du 18 août dernier. Mieux, car les restaurations successives (une quinzaine), avaient considérablement modifié la structure d'origine datant de 1350. Et, si le bois est neuf - il provient des forêts domaniales de Lucerne - et tranche avec les quelques parties qui ont pu être sauvées, "dans quelques années, on ne verra plus la différence", explique le responsable des affaires culturelles de la ville, Ueli Habegger. La reconstruction du pont - qui a coûté 3,14 millions de frs.s. - a bénéficié d'importants mouvements de

LUCERNE

Et vogue "Uri"



"Uri", antique bateau à vapeur (il affiche allègrement ses 93 ans), est de nouveau à flots. Le plus anciens des bateaux suisses propulsés par roues à aubes avait été retiré de la circulation en automne 1991 afin d'être rénové. Coût des travaux : 5,5 millions de francs suisses. Toute la machinerie a été revue, certaines installations ont été entièrement refaites. Des efforts ont aussi été réalisés afin d'améliorer le confort des passagers et de veiller aux problèmes de pollution. En tout, pas moins de 5 bateaux à vapeur, datant de l'époque de la première guerre mondiale, circulent encore sur le lac des Quatre Cantons. Le "Schiller", le "Unterwalden" et le "Stadt Luzern" (Ville de Lucerne) ont été rénovés respectivement en 1976, 1985 et 1989. Le "Gallia" et de nouveau le "Schiller" doivent, dans les années à venir, subir eux aussi une cure de rajeunissement. Il faut dire que l'on doit ces travaux à l'énergie déployée dans les années soixante-dix par l'Association des "Amis des bateaux à vapeur", qui fit en sorte que ces témoins du passé ne soient pas rangés aux oubliettes...



REVUE DE PRESSE

LE MESSAGER SUISSE
MAI 94

20

solidarité. Si entreprises et particuliers y sont allés de leur obole, cantons et communes ont aussi joué le jeu. Ainsi, les quelque 30.000 tuiles, vieilles d'un siècle, qui recouvrent le monument, ont été offertes par la ville de Berne. Les vignerons valaisans ont offert 1500 bouteilles de leur fendant pour la fête et les Montreu-siens une poutre du Château de Chillon... Reste le problème des 111 tableaux qui ornaient le pont depuis le XVII^{ème} siècle. Seuls 46 d'entre eux ont été sauvés et sont en cours de restauration à l'Institut pour l'étude de l'art de Zurich. La Ville de Lucerne les placera plus tard sur le pont, mais elle les fera protéger par un verre spécial résistant au feu. Le jour de l'inauguration, des bandes dessinées remplaçaient ces oeuvres et, dès le mois de juin, des copies des antiques tableaux y seront installées. Pour la petite histoire, sachez encore qu'une partie des bénéfiques de la fête ira à des projets de reconstruction en ex-Yougoslavie. Une façon de rendre ce qui fut donné...

SOLEURE

Série noire

Les chemins de fer suisses viennent de connaître l'un des accidents les plus graves de ces dix dernières années. 9 personnes ont été tuées, 19 blessées, lors d'un accident survenu entre Aarau et Olten. Au sortir de la gare de Däniken le train direct Brigue-Lausanne-Bienne-Romanshorn a violemment heurté une grue de chantier. Sous le choc, trois wagons ont été sectionnés à la hauteur des fenêtres. Le premier wagon du convoi, un fourgon, a déraillé et le train n'a pu arrêter sa course qu'un kilomètre après la collision. Les premiers résultats de l'enquête ont montré qu'une er-

reur humaine était à l'origine du drame. Le conducteur de la grue a expliqué aux autorités qu'il avait reçu l'ordre de faire pivoter le bras de la grue. Au moment où il effectuait cette manoeuvre, la partie postérieure de la machine heurtait le train arrivant à 80km/h. La catastrophe aurait pu être encore plus grave : peu après l'accident, un train de marchandise arrivait en sens inverse sur la voie parallèle. Si le train accidenté s'était renversé sur la voie en question, une collision aurait été inévitable. Le juge d'instruction chargé de l'enquête a ouvert une procédure pénale pour homicide par négligence, lésions corporelles par négligence et perturbation du trafic ferroviaire à l'encontre de 3 employés des CFF, responsables du dispositif de sécurité entourant les travaux. L'enquête a en effet permis de vérifier les affirmations du grutier, selon lesquelles il n'avait agi que sur autorisation d'un tiers, en l'occurrence un employé des CFF.

VAUD

Fiscalité

Un vent de réformes fiscales souffle sur le pays de Vaud. D'abord, parce que la loi fédérale de 1993 visant à l'harmonisation des impôts directs l'y oblige. Ensuite parce qu'un rapport économique du Conseil d'Etat réclame de meilleures conditions cadres. Concrètement, entreront en vigueur, dès le 1er janvier 1995, la taxation annuelle pour les personnes morales, les nouvelles conditions présidant à la liquidation des sociétés immobilières ainsi que, si elle était acceptée par le souverain, la contribution de solidarité. L'harmonisation fédérale pousse en outre le Département cantonal des finances à étudier la révision du barème

de l'impôt, la taxation des gains immobiliers, la suppression d'abattements fiscaux (sur la fortune immobilière ou les actions de sociétés vaudoises). En 1997, l'administration fiscale devrait introduire progressivement la taxation annuelle pour l'ensemble des 350.000 contribuables vaudois. Vaud passera donc de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle, conjoncture économique obligeant, ce qui lui permettra de gérer au mieux ses ressources en ayant un outil de prévision budgétaire plus précis. Le Département des finances a opté, pour les personnes morales, pour une taxation annuelle "postnumerando", ce qui signifie que l'imposition 1994 sera effectuée sur le résultat de 1994. Ce choix pose à l'administration deux problèmes, celui du mode de perception et celui de la période transitoire pour passer d'un système à l'autre. Quant à la seconde mesure qui entrera en vigueur également en janvier 1995 et qui concerne la liquidation des sociétés immobilières, elle devrait faciliter la reprise en nom propre de sociétés immobilières par leurs actionnaires. Ce projet s'adresse avant tout aux petites sociétés détenues par un

seul actionnaire. Les impôts prélevés jusque là sur les liquidations de ces sociétés jouaient un rôle dissuasif. Durant une période de cinq ans, le Conseil d'Etat veut réduire de moitié le taux d'imposition des bénéfiques et de trois quarts les droits de mutation. Le principe est semblable à celui qu'a adopté le canton de Genève.

ZURICH

Rachat de l'Opéra

L'Opéra de Zurich va être racheté par le canton : le Grand Conseil de Zurich vient en effet de débloquent un crédit de 31,4 millions de francs suisses pour son rachat à la ville. Le crédit a été voté par 129 voix contre 2. Le Grand Conseil doit encore approuver la loi réglant l'exploitation de l'Opéra. Cette loi servira de base au système de subventions des institutions culturelles. Le législatif communal et le peuple devront encore se prononcer. Selon le projet discuté, le Grand Conseil pourrait déterminer un crédit cadre de 3 ans au moins pour l'exploitation de l'Opéra. Un contrat de subvention réglera droits et devoirs réciproques du canton et de la fondation de l'Opéra. ■



REVUE DE PRESSE

LE MESSAGER SUISSE
MAI 94

21

Publicité

Le Nectar des BOURBONS

présente les caves ABC

Vins suisses à Paris

3 régions viticoles vaudoises
Aubonne - La Côte
Bonvillars - Bonvillars
Corseaux - Lavaux

37, rue de Turenne. 75003 Paris. Tél/Fax (1) 40.27.99.12
ouvert tous les jours (sauf lundi) de 10h30 à 21h.
Livraison à domicile sur demande.

Importateur pour la France :
Les Vins Lambelin, maison fondée en 1875.
90100 Joncheray. Tél. (16) 84.36.03.51